

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026**

Le neuf février de l'an deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Roger DANIEL, maire.

Date de convocation : 2 février 2026 dument affichée.

Présents : Monsieur Daniel ROGER, Monsieur Jean-Michel CHALON, Madame Agnès MINIER, Monsieur Fabrice LAVOINE, Madame Carine RAFFIN-PEYLOZ, Madame Sandrine GUILLONNEAU, Monsieur Jérôme LECOSSIER et Monsieur Benoît MARCHAND.

Absents excusés : Madame Corinne HEMCH, Madame Elza LOPES CARVALHO, Madame Sandrine HERTZ, Monsieur Thierry BERNARD, Madame Patricia MAPOUKA AWA, Monsieur Aurélien CLERY et Madame Jennifer LAISEMENT.

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal: 15 ; en exercice : 15 ; présents : 8 ; votants : 8.

Monsieur Fabrice LAVOINE est désigné secrétaire de séance.

Après avoir fait circuler la feuille de présence et s'être assuré que les conseillers aient reçu l'ordre du jour, Monsieur ROGER Daniel, maire, déclare la séance de conseil municipal ouverte à 19h30.

Monsieur Fabrice LAVOINE est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte rendu du 12 janvier 2026 est validé par les conseillers municipaux présents.

1) Gestion financière – subventions aux associations pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

→ Décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2026 selon le tableau suivant :

	Vote
A.D.M.R	1 500,00 €
AFM Téléthon	30,00 €
Le souvenir français	30,00 €
Fédération des Aveugles et Amblyopes de France	30,00 €
Croix Rouge VENDOME	30,00 €
JALMAV	100,00 €
La joie de Vivre/Animation EHPAD	50,00 €
La Prévention routière	150,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
COMMUNE DE SAINT AMAND LONGPRE

Restaurants du cœur	30,00 €
Association des accidentés de la vie (FNATH)	30,00 €
Secours Populaire	30,00 €
Secours catholique	30,00 €
Coopérative scolaire maternelle	1 885,00 €
Coopérative scolaire élémentaire	4 095,00 €
Euréka	150,00 €
L'avenir football	585,00 €
Associa Intercommunal de Tennis (AIT)	250,00 €
Les volontaires de la gym de St Amand Longpré	50,00 €
USR Tennis de Table Château Renault	20,00 €
Bibliothèque sonore-Asso des donneurs de voix	30,00 €
Commerces Amandinois	150,00 €
Cercle généalogique du Loir-et-Cher	30,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	1 907,40 €
Jeunes sapeurs-pompiers VENDOME	50,00 €
CAUE	250,80 €
Conciliateur du Loir-et-Cher	250,00 €
Chambres de métiers et de l'artisanat - CMA formation - JOUE-LES-TOURS	150,00 €
Chambres de métiers et de l'artisanat - CMA formation - BLOIS	400,00 €
Association des secrétaires de mairie	30,00 €

Madame Raffin-Peyloz propose aux conseillers de retravailler à l'avenir les modalités d'attribution des subventions aux associations afin d'harmoniser les décisions en la matière. Les conseillers présents valident cette proposition.

2) Attribution d'une subvention pour une animation à l'EHPAD du Fresne.

Madame MINIER propose d'octroyer une subvention à l'EHPAD du Fresne en remplacement des colis de fin d'année offerts aux résidents, pour permettre à cet établissement de proposer une animation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Décide d'octroyer une subvention de 250 € au profit de l'EHPAD du Fresne.**
- **Charge le maire de procéder au versement de cette subvention.**

3) Gestion financière – participation financière aux assistants maternels pour une formation PSC1.

La municipalité a été sollicitée par 7 assistants maternels dans le but de financer en partie leur formation PSC1. Le coût total de la formation s'élèverait à 420 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Décide de participer à cette formation PSC1 à hauteur de 50% par assistants maternels de Saint Amand Longpré, sous réserve que cette formation soit dispensée au sein du centre de secours de la Commune.**
- **Charge le Maire de payer la facture qui sera établie par l'organisme qui réalisera cette formation.**

4) Biens communaux – cession de la parcelle cadastrée section ZI n°122.

- *Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L2241-1 ;*

Intéressé au projet, Monsieur Daniel ROGER se retire de la salle.

Le quorum n'étant plus atteint, le conseil municipal ne peut délibérer sur ce point qui sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

5) Biens communaux – cession de l'ancienne table du conseil municipal et des chaises.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune possède l'ancienne table du conseil municipal ainsi que ses chaises. N'en ayant plus l'utilité, il propose de la céder.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- ✓ **Décide de vendre l'ancienne table du conseil municipal et ses chaises au prix de 240 € TTC.**
- ✓ **Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ces ventes.**

Informations diverses :

- Club de pétanque Amandinois : Monsieur Chalon informe les conseillers que les adhérents de cette association ont fait remonter leur souhait de disposer de quatre bancs sur les terrains de pétanque. Les conseillers donnent un accord de principe. Il conviendra de définir précisément le besoin avant de les acquérir.

- Festivités du 13 Juillet : Madame Minier informe les conseillers que l'Association Intercommunale de Tennis s'est proposée pour tenir la buvette lors de la soirée du 13 Juillet. Elle rappelle que le club de l'Avenir de football et l'amicale des sapeurs-pompiers l'ont fait les années précédentes. Les conseillers donnent leur accord.

- Eclairage public et location de salles : à la demande de Madame Guillonnet, il sera revu le réglage des équipements d'éclairage public du secteur de la rue Jules Ferry lorsque les salles

municipales sont louées le week-end. L'objectif est de garantir de la visibilité aux utilisateurs lorsqu'ils sortent de ces salles en pleine nuit.

- Maison médicale : en réponse à une question de Madame Guillonnet, le conseil est informé que des travaux d'aménagement de l'aire de stockage des poubelles de la maison médicale, rue François Mauriac, seront réalisés prochainement par les agents techniques.

- Syndicat scolaire Amandinois : Monsieur Marchand informe les conseillers que le conseil syndical de cette collectivité aura lieu le mardi 10 février. Il s'assure que le projet de fête de la musique ne contreviendra pas à l'organisation de la fête de l'école le même jour.

L'ordre de jour étant épuisé, Monsieur Daniel ROGER lève la séance à 20h35.

**Le président de séance,
Daniel ROGER**



**Le secrétaire de séance,
Fabrice LAVOINE**



**Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Pour copie conforme au registre
Ont signé les membres présents**